

**DEUXIEME FESTIVAL DU FILM AMATEUR  
DOCUMENTAIRE, REPORTAGE OU FICTION  
64 270 SALIES DE BEARN (23 et 24 octobre 2004)**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**FILM :**

**Titre :** \_\_\_\_\_

**Format de tournage :** \_\_\_\_\_ (pour vidéo, préciser analogique ou numérique)

**Format de présentation :** miniDV ou DVD (barrer la mention inutile)

**Année du tournage :** \_\_\_\_\_ **Lieu du tournage :** \_\_\_\_\_

**Durée du montage :** \_\_\_\_\_ (joindre une photo représentant le film pour programme)

**Résumé :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**REALISATEUR :**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **E-mail :** \_\_\_\_\_

**Présence au festival :** OUI NON

Un repas rassemblant les réalisateurs sera organisé le samedi 23 octobre à 20h. Participation de 15 euro par personne. Règlement à joindre au dossier d'inscription. Etablir le chèque à l'ordre de l'Office du Tourisme de Salies de Béarn

**Nombre de repas réservés :** \_\_\_\_\_ **Total :** \_\_\_ x 15 euro =

*Je, soussigné \_\_\_\_\_, autorise les organisateurs du Festival du Film Amateur de Salies de Béarn à présenter mon film dans les projections de promotion du festival ainsi que dans le festival des 23 et 24 octobre 2004 à Salies de Béarn.*

*Je certifie à la direction du festival la garantie de disposer de tous les droits nécessaires à la diffusion de mon film au public.*

*Le*  
*(signature)*

## Engagement

**Article 1° :** Le réalisateur du film décrit au verso souhaite faire diffuser son œuvre lors du festival du film amateur de Salies de Béarn, organisé par l'Office du Tourisme de Salies de Béarn, les 23 et 24 octobre 2004 à Salies de Béarn.

Le propriétaire de l'œuvre décrite octroie à l'Office du Tourisme de Salies de Béarn, à titre gracieux, le droit de diffusion en salle de cinéma dans le cadre du Festival organisé les 23 et 24 octobre 2004 à Salies de Béarn.

Il est expressément convenu que l'organisation du Festival est libre de refuser toute diffusion de l'œuvre audiovisuelle sans avoir à justifier de son refus.

**Article 2 :** l'Office du Tourisme s'engage à ce que tout autre motif d'utilisation de l'œuvre soit obligatoirement soumis à l'accord de son auteur . Le propriétaire de l'œuvre autorise par avance et sans contrepartie financière l'Office du Tourisme à utiliser son nom et son image dans le cadre de la promotion du Festival et de la campagne de communication organisée autour de l'événement.

**Article 3 :** L'Office du Tourisme de Salies de Béarn se réserve le droit, en cas de force majeure, d'apporter des modifications à l'organisation du festival.

**Article 4 :** Le propriétaire de l'œuvre audiovisuelle déclare avoir connaissance des dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la production et la diffusion de programmes audiovisuels. Il déclare être habilité à autoriser la diffusion du film remis à l'Office du Tourisme. Il garantit l'Office du Tourisme contre tout recours de tiers au titre des programmes qui seront diffusés dans le cadre du Festival, notamment ceux résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit à l'image, à des droits d'auteur. Il s'engage à indemniser l'Office du Tourisme de tous frais que pourrait supporter celui-ci du fait d'une atteinte aux différents droits évoqués ci-dessus.

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date et signature